



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 septembre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 septembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo couvrant la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2006 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR) adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2006.
2. Au 31 juillet 2006, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 16 492 soldats, dont 2 666 issus de pays non membres de l'OTAN.
3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

Sécurité

4. La situation d'ensemble au Kosovo demeure calme mais tendue. Les principaux dirigeants de Pristina et de Belgrade ont tenu une réunion le 24 juillet 2006 afin de débattre du statut futur du Kosovo. Les parties à ces négociations ont très peu progressé.
5. Durant le mois de juillet, un seul incident interethnique a été signalé.
6. Durant la même période, il n'y a eu aucun incident violent ni aucune menace contre la KFOR.
7. Pendant la période considérée, 343 incidents en relation avec la criminalité organisée se sont produits, contre 486 le mois précédent. Les saisies d'armes ont représenté la grande majorité de ces incidents.
8. La KFOR poursuit l'action qu'elle mène pour prévenir la violence ethnique et protéger les sites du patrimoine ainsi que certaines zones culturelles proposées par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo. La Force reste vigilante afin d'écarter d'éventuelles menaces contre les organisations internationales et les bases militaires.
9. Le bataillon allemand de la Force de réserve opérationnelle a été déclaré opérationnel le 28 juillet 2006.

Respect de l'Accord militaire technique par les forces armées de Serbie et la police spéciale du Ministère de l'intérieur

10. Il n'y a rien à signaler.

Corps de protection du Kosovo

11. En ce qui concerne les cas de non-respect, la décision finale relative aux licenciements demandée à la première réunion du Conseil de discipline a été signée le 10 juillet 2006 par le Représentant spécial du Secrétaire général. Les sanctions requises ont été approuvées. Dix autres affaires demeurent pendantes.
12. La KFOR continue d'apporter une aide à la MINUK pour la formation du Corps de protection du Kosovo. Le Service d'inspection du Corps de protection du Kosovo a continué de veiller au respect des dispositions en assurant une supervision quotidienne du Corps ainsi qu'en procédant à des appels nominaux et à des inspections inopinés. Durant le mois de juillet, les activités du Corps de protection du Kosovo ont diminué d'intensité du fait des vacances. Au cours de ce même mois,

14 membres du Corps ont été licenciés et 20 nouveaux membres issus de minorités ethniques ont été nommés.

13. Le recrutement de membres issus de minorités ethniques reste une priorité pour le Corps de protection du Kosovo dont l'effectif actuel est de 3 052 membres. Sur ce total, 6,9 % sont issus de minorités ethniques, pourcentage qui n'a pas varié. Le Corps de protection du Kosovo a organisé 11 cours auxquels 215 personnes ont assisté. Pendant le mois de juillet, huit cérémonies se sont déroulées dans différents endroits; aucun incident n'a été signalé.

Conclusion

14. La situation générale au Kosovo est calme mais l'incertitude politique liée aux négociations sur le statut pourrait, à court terme, créer quelques tensions. Il semblerait toutefois que la population se préoccupe davantage des difficultés de la vie quotidienne que de politique. Il se pourrait que pour influencer sur les négociations relatives au statut, quelques Serbes du Kosovo et le Gouvernement de Belgrade exploitent chaque incident afin d'accroître les tensions et ainsi de faire croire à l'absence de sécurité au Kosovo. La menace contre les installations de la MINUK et de la communauté internationale en général demeure moyenne; la menace contre la KFOR est faible.
